

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

MECANICIEN

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1. Gestion de la mécanique navale :</p> <p>Arrêté du 24 août 2015 relatif à la délivrance du certificat de mécanicien, du certificat de mécanicien de quart machine et du certificat de marin qualifié machine</p> <p>MODULE M1-1 MACHINES MARINES</p> <p>Code STCW : Section A-III/1 Section A-III/4 Section A-III/5</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire fonctionner les machines principales et auxiliaires et des systèmes de commande connexes à bord du navire selon les instructions transmises par le capitaine - Appliquer les procédures de sécurité et d'urgence pour garantir l'exploitation des machines en toute sécurité - Effectuer le quart à la machine en toute sécurité (surveillance et contrôle du quart à la machine) et en communiquant des informations claires - Démontrer une aptitude à utiliser et à comprendre les signaux courants relatifs au service machine - Effectuer les travaux de dépannage des machines principales et auxiliaires en toute sécurité - Utiliser de manière appropriée l'outillage et les instruments adaptés pour l'ensemble des travaux afférent au service machine en toute sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Des épreuves pratiques en cours de formation constituées de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer les compétences du candidat 	<p>La tenue, la passation et la relève du quart sont conformes aux principes et procédures admis.</p> <p>Les mouvements et activités liés aux machines et aux systèmes auxiliaires du navire sont correctement consignés.</p> <p>Les ressources sont affectées et réparties en fonction des besoins et des priorités pour l'exécution des tâches nécessaires.</p> <p>Le ou les membres de l'équipe ont une compréhension exacte de l'état actuel et prévu de la chambre des machines et des systèmes connexes, ainsi que de l'environnement extérieur.</p>
<p>2. Contrôle de l'électrotechnique, l'électronique et des systèmes de commande :</p> <p>Arrêté du 24 août 2015 relatif à la délivrance du certificat de mécanicien, du certificat de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Configurer, faire fonctionner en toute sécurité et maintenir en état le matériel électrique, électronique et de commande tout au long de la navigation - Effectuer les travaux de dépannage des installations électriques en toute sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Des épreuves pratiques en cours de formation constituées de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer les compétences du candidat 	<p>Les opérations sont planifiées et effectuées conformément aux manuels d'exploitation ainsi qu'aux règles et procédures de sécurité établies.</p> <p>Les mesures de sécurité prévues pour les travaux sont appropriées.</p>

MECANICIEN

<p>mécanicien de quart machine et du certificat de marin qualifié machine</p> <p>MODULE M2-1 ÉLECTRICITÉ</p> <p>Code STCW : Section A-III/1 Section A-III/5</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre les précautions de sécurité adaptées avant d'entamer les travaux (appliquer les procédures d'isolement et d'urgence...) - Utiliser de manière appropriée l'outillage à main et les instruments électriques et électroniques pour l'ensemble des travaux à bord en toute sécurité (démonter, entretenir, réparer et remonter) 		<p>Les systèmes électriques, électroniques et de commande peuvent être compris et expliqués à l'aide de schémas/d'instructions.</p>
<p>3. Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord :</p> <p>Arrêté du 24 août 2015 relatif à la délivrance du certificat de mécanicien, du certificat de mécanicien de quart machine et du certificat de marin qualifié machine</p> <p>MODULE CONTROLE DE L'EXPLOITATION DU NAVIRE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES A BORD</p> <p>Code STCW : Section A-III/1 Section A-III/5</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les prescriptions relatives à la santé et la sécurité au travail : prévenir et maîtriser les incendies à bord, faire fonctionner les engins de sauvetage... - Suivre les précautions nécessaires à la prévention de la pollution du milieu marin - Appliquer les procédures prévues pour garantir la sécurité de la manutention, de l'arrimage et de l'assujettissement des provisions à bord 	<ul style="list-style-type: none"> - Des épreuves pratiques en cours de formation constituées de plusieurs situations d'évaluations pratiques permettant d'évaluer les compétences du candidat 	<p>Le type et l'ampleur du problème sont promptement identifiés et les premières mesures prises sont conformes aux procédures et plans d'urgence prévus pour le navire.</p> <p>L'ordre de priorité, les niveaux et les délais pour rendre compte d'un problème et informer le personnel à bord sont adaptés à la nature de la situation d'urgence et reflètent l'urgence du problème.</p> <p>Les procédures prévues pour surveiller les opérations accomplies à bord et garantir le respect des prescriptions MARPOL sont pleinement observées.</p> <p>Les mesures prises garantissent le maintien d'une réputation positive en matière d'environnement.</p>

Se référer à l'arrêté du 24 août 2015 relatif à la délivrance du certificat de mécanicien, du certificat de mécanicien de quart machine et du certificat de marin qualifié machine pour plus de précision.

La délivrance du certificat de marin qualifié machine est soumise à l'obtention des modules M1-1 et M2-1 et des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.